

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission du logement, des affaires  
foncières, de l'économie numérique, de  
la communication et de l'artisanat  
-----

Papeete, le 15 JUIL. 2022

N° 79-2022

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation des  
comptes annuels de l'exercice 2020 de l'établissement  
public Office des postes et télécommunications,

présenté au nom de la commission du logement, des  
affaires foncières, de l'économie numérique, de la  
communication et de l'artisanat,

par Mesdames les représentantes Teapehu TEAHE et  
Patricia AMARU

Document mis  
en distribution  
Le 15 JUIL. 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4663/PR du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2020 de l'établissement public Office des postes et télécommunications.

Ces comptes annuels ont été adoptés par le conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications (OPT) dans sa séance du 6 août 2021.

**1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

*Pour de plus amples informations sur l'activité de l'OPT en 2020, les rapporteuses invitent leurs collègues à consulter le rapport du conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications.*

**1.1 Covid-19**

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire COVID-19, laquelle a contraint la Polynésie française et le monde à adapter ses modèles économiques et sociaux et à prendre des mesures d'urgence de restrictions de déplacement des populations.

Cette situation inédite, tant par sa nature que par sa durée, n'a pas épargné le groupe public OPT. La nécessaire poursuite des activités, en particulier celles relevant du service public ou des missions d'intérêt général, tout en préservant la sécurité et la santé des salariés sur l'ensemble du territoire a été au cœur de ses préoccupations.

Ainsi, le groupe OPT a dû, dans un délai très court, mettre en place les conditions du télétravail, notamment les environnements informatiques et ce, dans un contexte réglementaire inexistant en la matière, afin de permettre d'assurer la continuité des services y compris ceux classés comme essentiels. En matière de protection du personnel présent sur site, un guide des bonnes pratiques, en collaboration avec SOCOTEC, a été défini et mis en place.

Malgré cette situation, la société a pu maintenir son activité dans des conditions d'exploitation satisfaisantes.

## **1.2 Projet de câble international Manatua**

En matière de grands projets, la mise en service technique au début du deuxième semestre du deuxième câble sous-marin international Manatua, coconstruit avec les quatre opérateurs de la Polynésie française, des îles Cook, de l'État indépendant de Samoa et de Niue, s'est poursuivie.

Grâce à un accord conclu avec l'opérateur SSCC de l'État indépendant de Samoa, les flux du groupe OPT ont pu être acheminés sur le câble Manatua dès le début d'année 2021.

## **1.3 Projet de câble international du Chili**

Les discussions se sont poursuivies concernant le projet de câble sous-marin du Chili. Le gouvernement du Chili a finalement annoncé que le câble raccorderait l'Australie, sans desservir la Polynésie française.

Pour autant et tant que la route définitive n'est pas arrêtée, les échanges continuent y compris avec les autorités de l'État.

## **1.4 Projets immobiliers**

Concernant les projets immobiliers, il convient de signaler la reprise du projet d'immeuble à usage commercial et de bureaux pour le groupe OPT, situé sur le terrain de la SCI Fare Hino'i.

Cet immeuble sera également occupé par le Centre de Gestion et de Formation, ainsi que par le Syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française. L'appel à candidatures de maîtrise d'œuvre a été lancé en début d'année 2021.

Par ailleurs, les travaux de construction de bâtiments pour la filiale ONATi se sont poursuivis ainsi que des aménagements ou rénovations de certaines infrastructures immobilières de l'OPT.

Les travaux d'aménagement du centre de formation ont été achevés au premier trimestre, ce centre étant dorénavant pleinement opérationnel au bénéfice du personnel du groupe.

## **1.5 Maîtrise des risques**

S'agissant de la gestion des risques, des travaux ont été menés afin de constituer une documentation-cadre du management des risques du groupe : charte, identification des risques communs/majeurs, guide méthodologique.

En matière de maîtrise des risques informatiques, face à la recrudescence des cyberattaques contre les entreprises, y compris en Polynésie française, une couverture assurantielle des risques cyber a été mise en place au bénéfice de l'OPT, d'ONATi et de Fare Rata.

Sur la conformité de la réglementation générale de la protection des données (RGPD), les registres de traitement des données des entités ont été mis en place et actualisés par le délégué à la protection des données (DPD ou DPO) commun au groupe. Une plateforme d'échanges et de documentation-cadre a été mise en place pour les référents RGPD et le DPO.

## **1.6 Subvention de fonctionnement versée à la SAS Fare Rata**

Conformément aux délibérations n° 19-2020/OPT du 18 décembre 2020 et n° 17-2021/OPT du 16 juillet 2021, le président directeur général de l'Office des postes et télécommunications est autorisé à attribuer à la SAS Fare Rata une subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2020, dont le montant définitif a été arrêté par le conseil d'administration à l'issue des opérations de clôture des comptes de la filiale.

Ainsi, au titre de l'exercice 2020, le montant s'élève à 1,237 milliard F CFP dont 72,5 millions F CFP provient des dividendes reçus de la filiale TNT. À noter que ces dividendes, reversés à la filiale, sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers conformément aux nouvelles dispositions fiscales du code des impôts.

## 1.7 Demande de remboursement de crédit de TVA

Au titre de la déclaration de TVA du mois de septembre 2020, l'OPT a adressé à la Direction des impôts et des contributions publiques (DICP) une demande de remboursement de crédit de TVA d'un montant de 375,7 millions F CFP.

Les demandes de remboursement de crédit de TVA étant assimilées à des réclamations contentieuses, la Direction des impôts a demandé une justification du crédit de TVA, puis une instruction sur place a débuté le 22 juin 2021.

Au vu des éléments fournis et des contrôles effectués, la DICP, par courrier en date du 28 juillet 2021, a validé le remboursement du crédit de TVA à hauteur de 372,9 millions F CFP soit une différence de 2,8 millions F CFP qui sera portée en compte de TVA non déductible sur l'exercice 2021.

## 1.8 Événement postérieurs à la clôture de l'exercice

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2020, sont notamment à relever :

- la création de la filiale Marara Paiement, dont l'objet principal est la fourniture, la commercialisation et l'exploitation des services de paiement ;
- le projet de câble Natitua sud pour relier Tahiti à Tubuai avec une branche vers Rurutu ;
- la création d'une filiale pour le projet de ferme photovoltaïque.

## 2. EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS

L'exercice 2020 constitue pour l'OPT le deuxième exercice dans sa nouvelle organisation, c'est-à-dire résultant de l'apport des branches d'activités des télécommunications au profit de ONATi et d'exploitation du service postal et des services financiers au profit de Fare Rata.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation de l'Office sont composés exclusivement de refacturations de prestations et de charges ainsi que des redevances pour mise à disposition de biens immobiliers appartenant au domaine public de l'Office, par nature ou par destination, nécessaires à l'activité des SAS ONATi et Fare Rata.

Parallèlement, les charges d'exploitation directement liées aux activités apportées aux SAS ONATi et Fare Rata et les charges de personnel des agents désormais affectés à ces SAS n'apparaissent plus dans les comptes de l'OPT.

Aussi, l'activité chiffrée de l'exercice 2020 n'est comparable qu'à celle de l'exercice 2019. Les résultats de l'exercice 2020 sont récapitulés schématiquement comme suit :

*En millions F CFP*

PRODUITS		CHARGES		RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	
Produits d'exploitation <i>dont chiffre d'affaires</i>	3 405,8 1 356,0	Charges d'exploitation <i>dont charges de personnel</i>	3 504,0 961,0	Résultat d'exploitation	- 98,2
Produits financiers	1 218,8	Charges financières	1 250,8	Résultat financier	- 32,0
Produits exceptionnels	172,0	Charges exceptionnelles	37,8	Résultat exceptionnel	134,2
		Impôt sur les bénéfices	4,0	<i>Impôt sur les bénéfices</i>	- 4,0
<b>TOTAL</b>	<b>4 796,6</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 796,6</b>	<b>TOTAL (bénéfice)</b>	<b>0</b>

### 2.1.- Les produits

#### ➤ Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires, qui s'établit à 1,356 milliards F CFP, est composé exclusivement de prestations, réalisées par la direction centrale des services partagés (DCSP) et par la direction centrale de maîtrise des activités, concernant des prestations informatiques, des loyers et des refacturations (électricité, charges locatives, inspections, formation, assurances, gestion de la paie, sécurité, archivage, achats centralisés).

Par ailleurs, la production immobilisée, d'un montant de 26,4 millions F CFP, concerne les câbles Manatua et Natitua, la migration du système d'information de ressources humaines, la rénovation et l'extension du bâtiment du Centre des cœurs de réseaux et la migration du système d'information des services financiers.

Les reprises sur provisions et les transferts de charges s'élèvent à un montant global de 75 millions F CFP contre 20 millions F CFP en 2019

Enfin, les autres produits, d'un montant total de 1,948 milliard F CFP concernent les redevances d'occupation temporaires facturées aux SAS ONATi et Fare Rata pour la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à leur activité.

#### ➤ Les produits financiers

Les produits financiers incluent les produits des participations, des intérêts et produits assimilés et les reprises de provisions sur immobilisations financières.

#### ➤ Les produits exceptionnels

Arrêtés à environ 172 millions F CFP, les produits exceptionnels concernent les produits exceptionnels sur opérations de gestion et en capital ainsi que les reprises de provisions à caractère exceptionnel.

### 2.2.- Les charges

#### ➤ Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, d'un montant de 3,504 milliards F CFP, en baisse de 2,3 % par rapport à l'exercice précédent, se composent des postes de charges suivants :

RUBRIQUES (en millions de F CFP)	31-12-2019	31-12-2020	Variation	
			Montant	%
Autre achats	261,2	259,8	- 1,4	- 0,4
Services extérieurs	523,2	522,2	- 1,0	- 0,2
Autres charges externes	458,2	405,1	- 53,1	- 11,6
Impôt et taxes	13,5	15,5	+ 2,0	+ 14,8
Charges de personnel	1 031,4	961,0	- 70,4	- 6,8
Dotations d'exploitation	1 252,0	1294,3	+ 42,3	+ 3,4
Autres charges d'exploitation	48,0	45,9	- 2,1	- 4,2
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 587,3</b>	<b>3 504,0</b>	<b>- 83,3</b>	<b>- 2,3</b>

#### ➤ Les charges financières

Les charges financières, d'un montant de 1,251 milliard F CFP, recouvrent pour l'essentiel les subventions financières (1,237 milliard F CFP) ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (10,4 millions F CFP) sur titres de participation, les intérêts sur l'emprunt (3 millions F CFP) et les pertes de change (0,3 million F CFP).

#### ➤ Les charges exceptionnelles

D'un montant approchant les 38 millions F CFP, les charges exceptionnelles concernent l'annulation de la plus-value de fusion (31,1 millions F CFP), le passage d'opérations anciennes en perte (4,1 millions F CFP) et l'annulation des intérêts provisionnés en 2018 sur la caution Le Flamboyant (2,5 millions F CFP).

## 3. INVESTISSEMENTS ET IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

S'agissant des immobilisation corporelles et incorporelles, celles-ci concernent :

- des immobilisation incorporelles, pour 40,8 millions F CFP ;
- des travaux de construction, à hauteur de 132,2 millions F CFP ;
- les travaux de pose du câble Manatua, pour un montant de 1,462 milliard F CFP ;
- des dépenses d'équipements pour le câble Natitua sud, pour 10,1 millions F CFP ;
- des agencements de constructions, à hauteur de 61,3 millions F CFP ;
- du matériel de bureau et informatique, pour 39,1 millions F CFP.

S'agissant des immobilisations financières, elles concernent :

- les participations et créances rattachées aux participations, à hauteur de 31,913 milliards F CFP au 31 décembre 2020 contre 33,453 milliards F CFP à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation négative de 1,54 milliard F CFP (- 4,6 %) ;
- les autres immobilisations financière, pour un total de 2,912 milliards F CFP au 31 décembre 2020 contre 3,084 milliards F CFP au 31 décembre 2019, soit une variation négative de 171,9 millions F CFP (- 5,6 %).

#### 4. ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice 2021, au titre des missions de la Holding, le plan d'actions des différentes entités de l'Office est le suivant :

- dans le domaine des grands projets, le lancement de l'appel d'offres et la pose du câble domestique Natitua sud reliant Tahiti à Tubuai et Rurutu, le lancement de l'appel à candidatures du maître d'œuvre du projet immobilier portant sur des locaux commerciaux et de bureaux sur le terrain de la SCI Hino'i et la création effective de la filiale Tahiti Nui Télécommunications porteuse du projet de ferme photovoltaïque à Papenoo ;
- dans le domaine des services partagés, la poursuite des projets de construction, l'aménagement des locaux du département informatique, la réalisation d'un plan de gestion des Matériaux contenant de l'amiante (MCA), le lancement des études pour la construction d'un hangar, la réalisation d'un audit de sécurisation du réseau d'agences, l'organisation des expertises afin de valoriser les sites fonciers et immobiliers et le développement de la politique d'achats centralisés ;
- dans le domaine de la maîtrise des activités, douze actions sont inscrites relevant des matières des risques, d'une part, et de la conformité, d'autre part ;
- dans le domaine des ressources humaines, la poursuite des travaux de révision/dénonciation de la convention d'établissement de l'OPT, la négociation d'un protocole d'accord relative au télétravail et la création d'une cellule sociale dont l'objet de prévenir des risques psychosociaux ;
- dans le domaine financier, la poursuite des travaux en matière d'optimisation des dépenses du Groupe ;
- dans le domaine des services financiers, une demande d'agrément au nom de la filiale MARARA Paiement chargée des services financiers assurés par la SAS Fare Rata.

#### 5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

##### 5.1.- Les filiales

Dénomination	Domaine(s) d'activité	Capital (*)	% détenu par l'OPT	Résultat 2020 (*)	Total des capitaux propres hors capital social (*)
SAS ONATI	Téléphonie fixe et mobile, audiovisuel, et commercialisation de l'internet	5 122	100	723	6 417
SAS TNT	Étude, réalisation, maintenance et exploitation de tout système dans le domaine des télécoms	1 156	100	66	731
SAS Fare Rata	Exploitation des services financiers et postaux	4 310	100	-9	57
SAS PCS	Transfert et sécurisation de la gestion de fonds	121	100	-10	-121
SCI Fare Fenua	Gestion de biens immobiliers	525	100	36	139
SCI Fare Hinoi	Gestion de biens immobiliers	947	74,16	0	-177
SCI Tua Rata	Gestion de biens immobiliers	240	97,5	17	268
SCI Fare Hotu	Gestion de biens immobiliers	209	100	18	150
SCI Le Flamboyant	Gestion de biens immobiliers	155	100	1	-70

(\*) en millions de F CFP

## 5.2.- Les participations

Dénomination	Domaine(s) d'activité	Capital (*)	% détenu par l'OPT	Résultat 20219 (*)	Total des capitaux propres hors capital social (*)
OSB	Monétique	160	18	153	847
ODI	Éditique	74	39,96	43	302
OFINA	Société de financement	507	21,54	38	738

## 6. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Compte tenu du résultat net de l'exercice 2020 de 0 F CFP, il n'est en conséquence pas nécessaire de procéder à l'affectation de ce résultat.

Le report à nouveau s'élève à 153 642 F CFP.

\*  
\* \*

*Examiné en commission le 15 juillet 2022, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2020 de l'établissement public Office des postes et télécommunications a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURES

Teapehu TEAHE

Patricia AMARU

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
NOR : OPT22000165DL

**DÉLIBÉRATION N° 2022-80/APF  
DU 04 AOUT 2022**

---

portant approbation des comptes annuels de  
l'exercice 2020 de l'établissement public Office  
des postes et télécommunications

---

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 85-103 AT du 8 mars 1985 modifiée portant création d'un établissement public territorial ;

Vu le code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1144 CM du 1<sup>er</sup> juillet 2022 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1267/2022/APF/SG du 13 juillet 2022 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1289/2022/APF/SG du 18 juillet 2022 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 79-2022 du 15 juillet 2022 de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat ;

Dans sa séance du 04 août 2022 ;

## A D O P T E :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les comptes annuels de l'exercice 2020 de l'établissement public Office des postes et télécommunications sont approuvés, les masses financières étant les suivantes :

	COMPTE DE RÉSULTAT	TABLEAU DE FINANCEMENT (EMPLOIS-RESSOURCES)	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT
PRODUITS ou RESSOURCES (en F CFP)	4 796 544 443	6 206 096 912	- 2 124 808 569
CHARGES ou EMPLOIS (en F CFP)	4 796 544 443	8 330 905 481	
RÉSULTAT	0	- 2 124 808 569	

Au 31 décembre de l'exercice 2020, le fonds de roulement net global de l'Office des postes et télécommunications est de onze milliards huit cent soixante-cinq millions neuf cent soixante-cinq mille sept cent trente-deux francs FCFP (11 865 965 732 F CFP).

**Article 2.-** Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,



Louisa TAHUHUTERANI

Le Président,



Benoit KAUTAI